

Des actions culturelles pour aujourd'hui : Programme d'action du ministère des Affaires culturelles. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1983. 69 p.

Rapport de la consultation du ministre des Affaires culturelles du Québec. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1982. 441 p.

Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et services, 1982. 392 p.

Gabriel Dussault

Volume 30, numéro 2, avril-juin 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1053557ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1053557ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dussault, G. (1984). Compte rendu de [*Des actions culturelles pour aujourd'hui : Programme d'action du ministère des Affaires culturelles.* Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1983. 69 p. / *Rapport de la consultation du ministre des Affaires culturelles du Québec.* Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1982. 441 p. / *Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale.* Ottawa, Ministère des Approvisionnements et services, 1982. 392 p.] *Documentation et bibliothèques*, 30(2), 64–67. <https://doi.org/10.7202/1053557ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1984

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Les cinq chapitres suivants présentent ensuite aux lecteurs un ensemble de règles générales, touchant davantage la structuration même des descripteurs. Les auteurs y définissent ainsi divers types de descripteurs : simples, composés, génériques et spécifiques. L'on traite également d'un certain nombre de techniques telles l'inversion, la subdivision, l'emploi de spécificateurs, l'utilisation de signes orthographiques ou de ponctuation, l'emploi du singulier et du pluriel. Par la suite, des règles plus spécifiques visent à clarifier l'usage de certains mots : adjectifs, noms de personnes, termes génériques (par exemple : congrès, colloque, rencontre, sommet, etc.), chiffres arabes ou romains, noms de lieux. Chaque règle est décrite sommairement mais, généralement, l'exemple proposé supplée au texte parfois trop succinct.

Fruit d'une indexation pratiquée depuis plus d'une décennie, le guide offre également des listes de descripteurs normalisés ; l'une se rapportant à l'utilisation du singulier et du pluriel, les autres présentant des ensembles géopolitiques. Enfin, le guide se termine sur la présentation des répertoires bibliographiques *Radar* et *Index de l'actualité vue à travers la presse écrite* et précise leur élaboration.

Doté d'une table des matières suffisamment détaillée, le guide se consulte aisément et permet à l'indexeur de retracer rapidement la ou les règles auxquelles il veut se référer.

Néanmoins, si les auteurs réussissent assez bien à mettre en ordre, à classer les différentes règles dont ils se sont progressivement dotés au cours de leur pratique, le guide qu'ils ont élaboré contribue cependant à maintenir le fait que toute opération d'analyse documentaire n'est pas simple, qu'elle suppose ou supposera un jour des normes, des décisions si ce n'est à priori, du moins souvent à posteriori ; en somme des choix subjectifs. Dès lors, peut-on vraiment parler d'indexation libre ? Qu'en reste-t-il au bout du compte ? À partir du moment où l'on doit se baser, pour le choix des descripteurs, sur le vocabulaire employé par les auteurs certes, mais aussi sur un vocabulaire consacré par l'usage, proche d'un sens courant, normalisé, à partir du moment où l'on écarte un vocabulaire jugé trop marginal, à partir du moment où l'on doit également tenir compte de la formulation possible du chercheur, qu'est devenu le principe primordial, « l'impératif de décrire objectivement le contenu essentiel d'un document » (p. 2) ?

En ce sens, les auteurs ne réussissent pas tout à fait à nous convaincre que les principes de base qu'ils dégagent sont propres à l'indexation libre. Car, pour tout analyste qui pratique l'indexation, libre ou contrôlée, le problème demeure essentiellement le même : comment offrir à des individus, à la recherche d'une documentation pertinente, des textes qui satisferont leur demande. Toute la difficulté de cette opération de transcription, de transmission d'information tient dans l'ambiguïté

d'une position qui oscille, balance entre le texte à analyser et sa demande éventuelle, et son but colossal, utopique peut-être, de satisfaire pleinement les deux.

Bien sûr les auteurs ont pris garde de nous avertir en introduction :

« Ce guide a d'abord été conçu comme document de travail (...) C'est d'abord et avant tout un outil de formation. À ce titre, il risque de décevoir les théoriciens. (p. vii) »

Mais, il est possible qu'il déçoive aussi certains praticiens qui auraient souhaité davantage de substance, si ce n'est dans le texte, du moins en annexe, où des références bibliographiques complémentaires auraient pu répondre à certaines questions. Il est vrai, par ailleurs, que le guide élaboré par Breton, Fleury et Lord est quasi, sinon, unique en son genre au Québec.

Danielle Malette

Bibliothèque des Sciences de l'Éducation
Université du Québec

Des actions culturelles pour aujourd'hui : Programme d'action du ministère des Affaires culturelles. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1983. 69 p.

Rapport de la consultation du ministre des Affaires culturelles du Québec. Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1982. 441 p.

Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale. Ottawa, Ministère des Approvisionnements et services, 1982. 392 p.

Bien que relevant de genres foncièrement différents et, pour cette raison, difficilement comparables, ces trois publications officielles, dont la proximité de parution ne résulte sans doute pas d'une pure coïncidence, ont pour thème commun la politique gouvernementale dite « culturelle » : il paraît donc indiqué de les présenter ici d'un seul tenant. *Présenter* est d'ailleurs le mot qui s'impose, car on comprendra aisément qu'il est impossible de résumer adéquatement, dans les quelques lignes qui suivent, cette documentation de près de mille pages et surtout d'en faire une critique qui lui rende pleinement justice.

Le Rapport du *Comité d'étude de la politique culturelle fédérale*, comité créé par le ministre fédéral des Communications, Francis Fox, en août 1980, et coprésidé par MM. Louis Applebaum et Jacques Hébert, porte un titre qui prête à confusion. Car quelle est donc cette culture, objet de politique, dont on traite dans cet ouvrage ? Le lecteur quelque peu attentif aura vite fait de constater que, tout au

long du rapport, ce mot-piège est employé avec une ambiguïté qui, pour ne pas être unique dans la littérature que nous considérons, est ici pour ainsi dire exemplaire. C'est ainsi que la culture, au sens anthropologique, ne se trouve sporadiquement évoquée que pour souligner comment, en relation avec les arts, la diversité culturelle canadienne constitue un «atout culturel inestimable», faisant du Canada «un milieu particulièrement favorable à la créativité» (p. 9); pour insister également sur la «nécessité de préserver et de développer cette grande tradition» qu'est la «culture d'expression française» (pp. 10 et 9); pour proposer en outre d'«élargir la définition du multiculturalisme pour y inclure tous les autres aspects de la diversité canadienne» (p. 10); et pour parler enfin, paradoxalement, d'un «caractère canadien» (p. 252); d'une «personnalité» et d'une «culture canadienne» (p. 286) dont l'existence présumée explique sans doute que la réglementation relative aux «éléments canadiens de la programmation» radiotélévisuelle «ne peut être assimilée à d'autres lignes directrices nationalistes» (p. 274). En fait, le «monde culturel» s'élargit tantôt aux «besoins», «perceptions» et «préjugés humains qui font agir et limitent en même temps les pouvoirs publics» et qui «sont, dans une large mesure, des manifestations de culture» (p. 15), pour se rétrécir immédiatement après à «l'ensemble des activités artistiques et intellectuelles» (p. 16). Ne nous méprenons pas cependant: malgré toutes ces ambiguïtés, parfois fort utiles pour l'argumentation, ce que le rapport entend essentiellement par «culture», ce sont les arts, les lettres, le patrimoine et les média.

L'ouvrage ne compte pas moins de douze chapitres, suivis de trois annexes ainsi que d'un index détaillé et extrêmement commode des sujets et des noms propres. Les trois premiers chapitres énoncent en termes généraux les orientations souhaitables et les moyens d'une politique fédérale de la culture telle que précédemment circonscrite. Intitulé «Politique culturelle et volonté commune», le premier en pose quelques grands principes de base. On y souligne notamment que cette politique doit être centrée sur l'artiste et la création dans leur rapport avec le public, que son «objet premier» est «la stimulation de notre imagination créatrice» pour éviter que «nous restions tributaires des produits étrangers» (p. 6), et on y déplore la tendance à la considérer «simplement comme un moyen d'atteindre d'autres fins — sociales, économiques et politiques» — comme le serait éventuellement celle de favoriser l'«unité nationale» (p. 8). Sur cette lancée, dans un deuxième chapitre qui a pour titre «Société, culture et gouvernement», le rapport défend vigoureusement une autonomie maximale des organismes culturels face à la volonté d'intervention apparemment de plus en plus manifeste des instances politiques de participer aux décisions notamment en matière d'affectation de ressources et de formulation de normes et de critères. Le troisième chapitre dresse un inventaire des justifications et de l'imposante panoplie dont dispose l'État pour assurer des

ressources matérielles suffisantes à l'épanouissement des activités culturelles. Les huit chapitres suivants sont à caractère sectoriel: on y aborde successivement les domaines du patrimoine, des arts visuels et des arts appliqués contemporains, des arts de la scène, de la création littéraire, de l'édition et de la lecture, de l'enregistrement sonore, du cinéma, de la radiotélédiffusion et des relations culturelles internationales, pour dresser un bilan de leur évolution depuis trente ans, diagnostiquer leurs problèmes actuels et formuler des recommandations à leur sujet. Un dernier chapitre regroupe les 101 recommandations du rapport: on notera que quarante-six d'entre elles touchent, au moins en partie, aux ressources financières de ce monde culturel.

En somme, deux grandes préoccupations se dégagent de ce document étoffé et quelque peu touffu: d'une part, la nécessité d'une intervention de l'État qui contribue à rapprocher l'artiste et le public, en garantissant des ressources suffisantes à une culture *made in Canada*, soumise à la concurrence («Toutes les recommandations du présent support se fondent sur la conviction que les créations canadiennes, si elles sont encouragées et rendues accessibles à la population, trouveront un accueil favorable» p. 266); d'autre part, une volonté de dépolitisation de l'intervention culturelle étatique qui devrait être soustraite, dans toute la mesure du possible, à toute considération autre que purement «culturelle» et qui devrait assurer aux créateurs et organismes culturels le maximum d'autonomie. Les leçons de l'histoire aidant, il est permis de se demander jusqu'à quel point ces deux requêtes peuvent être satisfaites simultanément.

Comme son titre le suggère, le *Rapport de la consultation du ministre des Affaires culturelles du Québec* tente l'analyse et la synthèse des 551 mémoires écrits et des 159 témoignages oraux suscités par la tournée de consultation effectuée par le ministre Clément Richard du 16 février au 22 mai 1982. Ce travail colossal, «dont l'objectif est d'être le reflet, le plus fidèle possible, de la pensée des intervenants» (p. 419), est réalisée au moyen d'une ingénieuse grille de thèmes et de sous-thèmes déterminant autant de sections et sous-sections de l'ouvrage. L'examen de chaque thème ou sous-thème s'ouvre par une analyse quantitative du pourcentage des mémoires qui l'ont abordé pour chacune des régions administratives du Québec comme pour chaque catégorie d'intervenants. Suit une analyse du contenu des interventions, où une très large place est faite à des extraits de mémoires. Si brève soit-elle (six pages), la conclusion de l'ouvrage mérite lecture et réflexion, car on y formule des observations et on y pose des questions fort pertinentes à notre avis.

On sait que la tournée avait pour thème «Le Québec: un enjeu culturel» et qu'elle visait à recueillir «le point de vue des intervenants culturels sur les quatre points suivants: la recherche de

nouveaux partenaires, la régionalisation, la création d'une commission des arts et des lettres et l'action du gouvernement fédéral en matière culturelle» (p. 3).

En ce qui concerne le premier point, il appert que si les «intervenants culturels» se sont montrés d'accord pour que l'on confie de nouvelles responsabilités à ces «nouveaux partenaires» que sont les divers ministères, les municipalités et les municipalités régionales de comté, peu ont parlé cependant de l'entreprise privée, «probablement parce que peu (...) venaient de ce milieu» (p. 109).

Quant au thème de la régionalisation, 23% des intervenants l'ont abordé pour s'y montrer favorables dans une proportion de 3,5 contre 1. À telle enseigne que, selon le rapport, «s'il est un point dont on ne peut douter, c'est bien de la volonté des régions de prendre en charge le développement de leurs ressources» (p. 67), que «la plus grande attente des intervenants est une nouvelle organisation du développement culturel dont le pivot serait la régionalisation» (p. 420), et que l'«une des grandes significations de cette consultation est le désir du citoyen de s'approprier la culture» (p. 421). Ce point mérite d'autant plus d'être souligné qu'une telle problématique est, à toutes fins utiles, absente du rapport fédéral, où les termes «régionalisation», «déconcentration» ou «décentralisation» ne figurent même pas dans l'index. Au Québec cependant, l'on observe que ce sont surtout «les artistes professionnels» qui s'y opposent (p. 29), c'est-à-dire ceux que l'on se plaît à identifier (sans doute trop exclusivement) comme les «créateurs» (p. 421), et ceux pour qui «la création n'a pas de frontières régionales» (p. 422). C'est donc à bon droit, semble-t-il, que le rapport rapproche la «ligne de démarcation qui sépare les deux problématiques du développement culturel» du clivage qui existe «entre les tenants d'une culture englobant tout le vécu d'un peuple et les tenants d'une culture dite artistique, pour lesquels la culture c'est l'art» (p. 423); si, en effet, au Québec, «la majorité des intervenants expriment d'abord une conception très englobante de la culture» (p. 14), on a vu que cette notion n'occupait qu'une place très marginale dans le document fédéral.

Les questions de la création d'une commission des arts et des lettres et de l'action du gouvernement fédéral en matière culturelle ont moins retenu l'attention. En ce qui a trait à la première, la tournée n'a pas permis de constater une forte demande du milieu. Pour ce qui est de la seconde, elle n'a eu que très peu d'écho chez les intervenants puisque 10% des mémoires seulement ont traité du thème, plus large, des rapports entre politique et culture; par ailleurs, l'attitude des intervenants à ce chapitre aura sans doute laissé le ministre songeur, car si les intervenants «affirment clairement le principe de la souveraineté culturelle du Québec», ils «refusent de laisser le profit d'une partie de leurs taxes à d'autres» (p. 424).

D'autres éléments du rapport méritent d'être relevés. Ainsi, les thèmes les plus fréquemment abordés ont été essentiellement d'ordre administratif: ce sont ceux du «partage des responsabilités» (dans 34% des mémoires), de la concertation interministérielle entre les Affaires culturelles et l'Éducation (31%), des «nouveaux partenaires» et de la gestion administrative du MAC (30% chacun). Ce dernier point a, de fait, constitué l'«un des sujets les plus importants de la tournée de consultation», «la presque totalité des interventions sur le travail du Ministère» traduisant «une insatisfaction de la clientèle» (p. 297), motivée notamment par le «retard des subventions», «la structure du Ministère, la rigidité des programmes, la lourdeur administrative et l'attitude des fonctionnaires» (p. 307). En revanche, des thèmes pourtant d'une brûlante actualité comme les rapports entre économie et culture ou de l'éventuel impact des nouvelles technologies de communication sur la culture n'ont paru préoccuper respectivement que 10% et 5% des intervenants. Faut-il voir là un indice du fait que l'intégration à la vie quotidienne de la «culture» véhiculée par ces «intervenants culturels» (dont 40% bénéficient de subventions du MAC) n'est pas pour demain?

C'est à cette consultation que le *Programme d'action du ministère des Affaires culturelles*, rendu public le 3 mai 1983, veut expressément donner suite, comme en témoignent ostensiblement les nombreuses citations de mémoires qui émaillent les marges de ce document bien aéré. Ce programme, auquel on entend consacrer «près de 10 millions de dollars additionnels» et que le ministre présente comme traduisant une «orientation nouvelle» (p. 6), voire comme «un virage dans l'orientation de l'action du ministère» (p. 55)—puisque «de l'idée d'un patrimoine à protéger, nous passons à celle d'un patrimoine à bâtir» (p. 6)—s'articule autour de trois grands axes: un soutien accru à la création et aux arts d'interprétation dans toute leur diversité, une volonté de doter Montréal des moyens concrets pour renforcer son rôle de métropole culturelle et un nouveau partage des responsabilités» (p. 5). Parmi les nombreuses mesures mises de l'avant pour réaliser ces objectifs, on retiendra en particulier la restructuration du ministère, dont l'administration centrale concentrera désormais son action «sur la définition des grandes orientations, l'initiative, la coordination et le service» pour «régionaliser certaines de ses fonctions et de ses activités», tandis que «certaines fonctions de gestion» seront déléguées «à des institutions et organismes nationaux, autonomes, à caractère représentatif» (p. 55). La régionalisation consistera essentiellement dans l'«intensification de l'action du Ministère» et de la gestion, assouplie, «d'un plus grand nombre d'activités en régions», l'administration centrale continuant «à concevoir les programmes en consultant les régions» (p. 62). Quant à la délégation malgré le peu d'enthousiasme qui s'était manifesté lors de la tournée pour une éventuelle commission des arts et des lettres, elle

se concrétisera notamment par la création d'une *Société de développement des arts* qui aura comme «mandat de gérer et d'évaluer les programmes nationaux de soutien aux arts et d'aide à la création» (p. 66).

Malgré tout l'intérêt qu'il peut comporter, ce document véhicule une conception restrictive, essentiellement esthétique, de la culture, somme toute assez voisine de celle qui prévaut outre-Outaouais, taillée à la mesure des champs juridiques du Ministère et que l'on aurait pu croire dépassée depuis le Livre blanc de 1978. Mais, à la réflexion, que peut proposer d'autre un ministre de la compétence duquel ne relèvent même pas des domaines culturellement aussi vitaux que ceux de l'éducation, des communications, des loisirs, de l'environnement, pour ne pas parler de la science et de la technologie?

Gabriel Dussault
Département de sociologie
Université Laval
Québec

Québec, Assemblée nationale. Débats de l'Assemblée législative, 1867-1878, 1893-1901. Québec, 1974-1983. 8 vols.

La reconstitution des débats de l'Assemblée législative du Québec est une entreprise gigantesque autant par l'ampleur de la tâche à accomplir que par le nombre et la nature particulière des difficultés à surmonter. Le projet est remarquable à plus d'un titre. Celui ou celle qui s'intéresse aux techniques de la documentation y observera jusqu'à quel point on y dépasse le cadre habituel de la reconstitution historique. L'historien y verra une étape importante et indispensable pour le développement de l'historiographie politique du Québec.

Conçu pour suppléer à l'absence de comptes rendus officiels des débats de l'Assemblée législative (à l'exception des efforts très inégaux du harsard *Desjardins* de 1879 à 1893), le projet vise à reconstituer l'ensemble des délibérations de sessions complètes de l'Assemblée législative comme l'avait fait Peter Waite pour les débats de la première législature de la Chambre des Communes et Élizabeth Nish pour ceux de l'Assemblée législative du Canada-Uni. Amorcé par l'historien Marcel Hamelin dans le cadre de ses recherches sur les défunts du parlementarisme au Québec jusqu'en 1878, le travail est poursuivi depuis 1973 par une équipe homogène qui, travaillant sous l'égide de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, a pu enrichir la portée initiale du projet original en l'étendant jusqu'au moment où les premiers comptes rendus officiels des débats de l'Assemblée deviennent disponibles en 1962. L'équipe pourra peut-être même reprendre ceux de la période 1879 à 1893 afin de combler un

certain nombre de lacunes identifiées dans les comptes rendus de Desjardins de cette période.

La reconstitution des débats s'accomplit en suivant une méthode cohérente qui se compare avantageusement à celles de Nish et Waite. Selon la méthodologie explicitée dans le volume portant sur les débats de 1893 à 1897, on établit d'abord un cadre de référence général au moyen des *Journaux de l'Assemblée* et des ordres du jour. On choisit ensuite dans un dossier de journaux de l'époque ceux qui contiennent les chroniques parlementaires les plus exhaustives et celles qui paraissent les plus susceptibles de contenir une version fidèle et complète. Au besoin, le dossier sera complété par d'autres documents, comme une brochure dans laquelle un discours serait publié intégralement. Les textes sont ensuite comparés par un historien qui détermine l'ordre des interventions et qui choisit une version de base. C'est cette version qui est ensuite augmentée par les précisions retrouvées dans les autres sources, comme les interruptions et les interventions très courtes. Ainsi, le résultat final du travail de compilation n'est pas nécessairement la sélection d'un extrait intégral d'une seule chronique parlementaire, mais plutôt une véritable reconstitution qui s'appuie sur l'interprétation d'un historien à partir des sources disponibles. Même si le projet n'est pas encore complètement achevé, les huit premiers volumes publiés jusqu'à ce jour, ceux couvrant les périodes 1867-1878 et 1893-1901, permettent déjà d'évaluer l'œuvre et de formuler un certain nombre de remarques.

On doit savoir gré aux compilateurs des débats d'avoir su, dès l'amorce du projet, camper leurs objectifs en tenant compte des limites inhérentes à ce type de reconstitution. Il faut convenir qu'il est difficile, voire impossible, de créer avec exactitude un document écrit qui puisse rendre compte fidèlement d'un échange verbal, et ce, même dans les meilleures conditions. La retranscription écrite d'un discours et, à plus forte raison, de délibérations complètes de plusieurs personnes restera donc toujours un compromis frisant le pis-aller. Non seulement il est difficile de décrire l'atmosphère des échanges, mais l'impossibilité de traduire le ton et le débit d'un intervenant laisse toujours place à de multiples interprétations. Il est également superflu d'insister sur la nature ambiguë du discours parlementaire pour apprécier les difficultés énormes que le projet de reconstitution des débats doit approvoiser.

Si l'on considère que même les comptes rendus des débats contemporains ne sont pas des transcriptions exactes de ce qui a été dit et entendu, il n'est donc pas question de critiquer ici l'engagement qu'ont pris les responsables du texte final de choisir, d'interpréter et d'éditer les textes à partir desquels ils doivent travailler. Au contraire, à cause de la méthodologie employée, le résultat du travail de l'équipe est une version plausible et, certes, aussi complète que possible des débats de l'Assemblée législative. La stricte adhérence à des